



MFR de Bernay
199 rue de Bouffey
27300 BERNAY

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

CODE UAI : 0271401B - MFR de : BERNAY

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (**CUFPA**) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.
- Puis un « **solde 13%** » de la taxe d'apprentissage, **directement aux écoles habilitées** (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales dont la MFR fait partie).

La MFR est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai.

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

ð La masse salariale de 2019 X **0,68 % (taxe apprentissage)** X 13% = « Solde 13% »

ð Ce solde doit être versé à une école habilitée (dont la MFR fait partie)

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise (en gris partie à remplir)

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel :

Mail :

Montant du versement : €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter par téléphone Madame Sylvie DEGLOS au 02.85.29.92.40 ou par mail : sylvie.deglos@mfr.asso.fr.